

qu'il sera à la Chambre, afin d'obtenir une réponse définitive, car à mon avis, il importe de bien comprendre tous les détails.

L'hon. M. Stanfield: Oui, monsieur l'Orateur, j'ai soulevé la question car je crois qu'il est important qu'elle soit bien comprise.

[Plus tard]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre suppléant demanderait-il à son collègue, le ministre de la Justice, de faire une déclaration complète et définitive sur la procédure à suivre afin de faire savoir à la Chambre et au pays si l'Acte de l'Amérique du Nord britannique sera modifié au Royaume-Uni ou ici par l'intégration des propositions contenues dans la charte, et afin de déchirer le voile de mystère qui entoure cette affaire?

L'hon. M. Sharp: Il n'y a pas de mystère autour de cette affaire, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Justice se fera certainement un plaisir de répondre à toutes ces questions.

LE PROJET DE CHARTE—L'INTÉGRATION DES PROGRAMMES FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX DE SÉCURITÉ SOCIALE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Je voudrais poser au premier ministre suppléant la question que j'adressais la semaine dernière au premier ministre et au premier ministre suppléant hier. Aurons-nous une déclaration du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet des propositions gouvernementales concernant l'intégration des programmes sociaux fédéraux et provinciaux, et si tel est le cas à quelle date? Elles semblent être incluses dans la charte de Victoria ou y être liées et elles sont également fort importantes pour les Canadiens. Le premier ministre suppléant peut-il me donner l'assurance que nous obtiendrons ces renseignements ou si le gouvernement continuera de les refuser aux Canadiens et au Parlement?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Dès que le cabinet aura pris des décisions au sujet des programmes tels que celui qui a fait l'objet d'un Livre blanc mais à l'égard duquel on n'a pas encore pris de décisions définitives, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a l'intention de faire une déclaration à la Chambre.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire fait suite à la seconde partie de la question du chef de l'opposition. Vu la profonde inquiétude du pays sur la politique sociale dans le climat que semble avoir créé le Livre blanc sur la sécurité de revenu déposé il y a quelques mois, le premier ministre suppléant voudrait-il prier instamment son collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, de faire une déclaration à la Chambre avant l'ajournement du 30 juin?

M. l'Orateur: Le député de Winnipeg-Nord-Centre me semble s'attendre à recevoir une réponse du ministre. A

mon avis, sa question invite le ministre à présenter des instances à son collègue, et elle ne me paraît pas exiger de réponse.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): En toute déférence, monsieur l'Orateur, puis-je conclure que le premier ministre suppléant y consent?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, il n'est pas nécessaire d'insister auprès du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je suis sûr qu'il s'empressera d'annoncer les décisions dès qu'elles auront été prises.

LE PROJET DE CHARTE—CONSULTATION AVEC LE COMITÉ PARLEMENTAIRE MIXTE

[Français]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant.

Étant donné que le Parlement a formé un comité parlementaire mixte sur la Constitution, comprenant des députés des différents partis politiques, et que ce comité a voyagé à travers le Canada pour connaître l'opinion des citoyens sur les changements constitutionnels, le premier ministre suppléant pourrait-il dire si le cabinet va consulter ce comité avant d'annoncer quelque décision sur cette importante question?

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, mon honorable vis-à-vis sait sur quelle procédure les premiers ministres, y compris celui du Canada, se sont entendus à propos d'un groupe de propositions figurant dans la charte. Les cabinets en sont maintenant saisis dans toutes les provinces, afin que les gouvernements puissent décider s'ils vont les accepter. Après cela, si les réponses sont favorables, ces propositions seront présentées par les gouvernements aux différents corps législatifs et au Parlement du Canada.

[Plus tard]

[Français]

L'hon. M. Asselin: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné que les journaux annoncent, ce matin, qu'un mouvement sérieux s'organise au Québec contre le projet de Victoria, le premier ministre suppléant a-t-il l'intention de suggérer au président du comité parlementaire mixte sur la constitution d'inviter les représentants de ce mouvement à comparaître devant le comité, afin de connaître leurs vues?

[Traduction]

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, les divers gouvernements doivent prendre une décision avant le 28 juin, à savoir s'ils sont disposés à recommander à leurs assemblées législatives respectives cette formule globale. Toute autre procédure qui pourrait intervenir entre-temps ne pourrait qu'entraver, je pense, l'heureuse issue que nous attendons tous.